



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ et Christian LAMANE Adjoints, Mmes et MM, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Maritchu ERRAMOUSPE, Gilles LARQUE, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Elisabeth LAPEYRE, Mme Paula SANTOS

Madame Nathalie MALÉ a été élue secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 27 octobre 2023 et affichage de la liste des délibérations le 15 novembre 2023

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 18 h 30.

Ordre du jour :

- Présentation du projet d'aménagement de la rue des écoles
- Présentation des enseignes de l'école
- Décision modificative
- ONF-proposition de coupes
- Groupement de commandes assurance
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees

Questions diverses

Présentation du projet d'aménagement de la rue des écoles

Les services de l'Agence Publique de Gestion Locale ont présenté le projet du futur aménagement de la rue des écoles.

Présentation des enseignes de l'école

Des projets d'enseigne pour la façade de l'école sont proposés aux membres du Conseil. Un projet est retenu.

Lors d'un précédent Conseil, Madame la Maire, en concertation avec les enseignants, avait proposé de donner à l'école le nom 'école les Bruyeres', proposition qui n'a pas été retenue par la majorité des membres du Conseil.

C'est pourquoi Monsieur Moureu et ses colistiers ne souhaitent pas participer au choix de l'enseigne, considérant qu'une école doit avoir un nom et qu'un travail aurait dû être fait autour de ce choix. Monsieur Moureu ajoute qu'une " école " est soit maternelle soit élémentaire, et précise que lorsque les deux structures sont réunies alors il s'agit d'un "Groupe Scolaire "ce qui aurait été, selon lui, plus approprié.

Décision modificative**09112023_01**

Madame la Maire informe le Conseil que diverses écritures comptables de régularisation doivent être prises. En effet, Monsieur MONLAU a remboursé sous forme de subvention, l'alimentation de son pivot, à la Mairie. Dès lors, il convient de transférer cette subvention au compte de résultat au même rythme que l'amortissement de la dépense, soit 15 ans, ce qui correspond à 184 €.

Elle propose donc au conseil de voter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération		Montant
13938 (040) : Autres	184,00			
231 (23) - 145 : Immobilisations corporelles en cours	-184,00			
	0,00			
FONCTIONNEMENT				
Dépenses		Recettes		
	Montant	Article (Chap.) - Opération		Montant
		7482 (74) : Compes.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.		-184,00
		777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.		184,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes		0,00

13 votes pour.

ONF-proposition de coupes

Cette année les coupes concernent 5 unités de gestion pour un total de 20 ha 95.

Pour la coupe d'amélioration (18 ha 82) il s'agit d'enlever les arbres les moins bien conformés, au profit des plus belles tiges, afin de leur donner plus d'espace pour qu'ils continuent de s'accroître sans concurrence ou gêne, qui leur fasse perdre de la valeur.

Pour la coupe classée en régénération (2 ha 62), il s'agit d'une coupe où l'on commence à ouvrir le couvert, pour apporter de la lumière au sol, dans le but de faire germer les semis naturels des arbres encore présents, ou en faveur des semis déjà existants. Ces semis devront constituer le futur peuplement forestier.

L'adjoint en charge des bois communaux représentera ce point, lors de la prochaine séance.

Groupement de commandes assurance

Madame la Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes des Luys en Béarn (CCLB) a lancé un audit dans le cadre du renouvellement du groupement de commandes, pour les assurances RC-Protection Juridique-parc automobile...

La consultation étant terminée, les services de la CCLB demandent aux communes de formaliser leur adhésion par la prise d'une délibération et la signature d'une convention, avant le 14 novembre.

Madame la Mairie souligne qu'à ce jour nous ne connaissons pas les tarifs et les conditions et préfère attendre la présentation des offres, qui se tiendra le 29 novembre 2023, à la Communauté des Communes des Luys en Béarn.

Elle précise que si les tarifs et les conditions sont intéressantes, alors la commune aura, peut-être, la possibilité d'intégrer le groupement de commandes l'année prochaine.

Monsieur Moureu pense que l'effet de masse devrait être bénéfique et que les garanties devraient être meilleures.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees

09102023_02

Madame la Maire présente le rapport 2022, sur prix et la qualité de l'eau du Syndicat des Eaux Luys Gabas Léés.

(annexe).

Monsieur Moureu souligne que des travaux ne sont pas obligatoires par endroit.

13 votes pour.

Questions diverses

Cercle bleu : Ces panneaux de signalisation à connotation civique invitent tout citoyen à se positionner CONTRE ou POUR le prélèvement d'organes, et à faire enregistrer son choix.

Un panneau, offert gracieusement par l'association, va être réinstallé à l'entrée de la commune.

Crépi : un devis a été reçu pour la réalisation du crépi devant la grange Barraqué : 1 980 €-validé

Affaire Patrick CAMPO/Commune de MAZEROLLES : dans le cadre du litige opposant la commune de MAZEROLLES à Monsieur Patrick CAMPO et de la procédure d'appel, la Cour d'appel de Pau a, à l'inverse du premier Juge, considéré que les travaux afférents à la remise en état du chemin de Fliou, doivent être laissés intégralement à la charge de Monsieur Patrick CAMPO, tant pour la mise en place de la servitude de passage, l'élargissement de l'assiette, la coupe des arbres que le busage du fossé adjacent. La notification à avocat a été envoyée.

Téléthon : Le Téléthon recherche des bénévoles.

Liste des délibérations

09112023_01 décision modificative

13 votes pour

09112023_02 rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SELGL

13 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

A Mazerolles, le 15 novembre 2023

Sceau de la mairie

La Maire,

Isabelle PÉGUILHÉ



Le secrétaire de séance,

